

-Compte rendu du 4 avril 2014-
atelier « stratégie locale » Douai

Personnes présentes

Caron Elise	PNR Scarpe Escaut
Lefort Tanguy	PNR Scarpe Escaut
Trouvé Caroline	DT de Douai
Huet Pierrick	DDTM59
Masson Marie-Céline	DDTM59
Fournier Edwige	DDTM59
Ficot Perrine	DDTM59

Objectifs de la réunion

- Valider la méthodologie pour l'élaboration des stratégies locales
- Arrêter la liste des membres à convier pour le premier atelier « stratégies locales » de juin
- Arrêter la liste des participants de chaque groupe de travail
- Hiérarchiser les groupes de travail en fonction des objectifs jugés prioritaires sur le territoire
- Aborder une proposition de périmètre

L'Atelier de juin (co-animé avec la DDTM et la structure porteuse)

Les membres ont été désignés en fonction du futur périmètre de la stratégie locale et non en fonction du périmètre du TRI.

Composition

- 5 Intercommunalités :
 - Communauté de communes du Coeur d'Ostrevent (13 communes)
 - Communauté d'Agglomération du Douaisis (12 communes)
 - Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (6 communes)
 - Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (1 commune)
 - Communauté de Communes Pèvelè Carembault (1 commune)
- 3 SCOTs :
 - Grand Douais porté par le syndicat Mixte du SCOT
 - Valenciennois porté par le Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement Supérieur
 - Lille Métropole porté par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole
- 3 SAGE : Scarpe aval - Scarpe amont (Communauté Urbaine d'Arras) et Sensée
- Syndicat Mixte pour l'aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut
- Chambre d'Agriculture
- VNF
- DREAL
- Mission bassin minier

L' élu «réfèrent» de la DDTM

Pour l'élaboration des stratégies locales, la direction de la DDTM souhaite être accompagnée d'un élu sensible aux questions de la Directive Inondation et pro-actif sur la thématique de gestion des inondations. Il ne se substitue pas à la structure porteuse en charge de co-animer la démarche aux côtés des services de l'État.

Le PNR peut proposer à cet élu de devenir membre de la CLE du SAGE.

La question de la participation du Conseil Général se pose. La DDTM va se rapprocher du CG afin de connaître les thématiques sur lesquelles il souhaite être mobilisé.

Les structures conviées ont vocation à constituer le comité de pilotage. Il est précisé qu'il n'y aura ni présidence ni coprésidence de ce comité.

Courrier d'invitation

La DDTM va communiquer à la structure porteuse une proposition de courrier d'invitation pour avis. Ce courrier établi au nom de la DDTM et du PNR sera signé par le directeur de la DDTM et envoyé par ses services.

(Il est précisé que la sous Préfecture de sera conviée aux Ateliers de Stratégies Locale).

Le lieu

Le premier atelier se déroulera sur le territoire du TRI de Douai.

Le périmètre

Le périmètre pour l'élaboration de la stratégie locale sera celui des bassins versant des Scarpes aval et moyenne jusqu'à l'écluse de Courchelette.

Une cartographie proposant ce périmètre sera élaborée par la DDTM pour l'atelier de juin.

Les groupes de travail

Les groupes de travail ont été priorisés comme suit :

1. La réduction de l'aléa
2. L'information et développement de la culture du risque
3. La gestion de crise
4. L'aménagement du territoire

(1) L'idée de réaliser une étude de caractérisation des risques naturels d'inondation sur le bassin versant de la Scarpe moyenne (jusqu'à l'écluse de Goeulzin) afin d'améliorer la connaissance sur cette partie du territoire est retenue. Une délégation au titre du fond barnier a été sollicitée par la DDTM.

(1-4) Après discussions, il est convenu que ces deux groupes de travail ne seront pas réunis mais pourront être traités soit successivement soit en chevauchement. Les conclusions des réflexions sur la réduction de l'aléa pourra en effet constituer le point de départ des réflexions sur l'aménagement du territoire.

(2-3) L'idée de regrouper ces deux groupes est évoquée. Toutefois, s'agissant de thématiques différentes (information de l'information relative à l'évolution d'un événement majeur en cas de crise et l'information diffusée dans un objectif d'acculturation de la population à la problématique de gestion des inondations), il est acté de les traiter séparément.

Le groupe de travail relatif aux ouvrages hydrauliques ne sera pas installé au début de la démarche car des études sont en cours sur le territoire. Il convient donc d'attendre le résultat de ces études pour décider si ce groupe doit ou non être créé.

Une première liste des membres à convier par groupe de travail sera précisée par la structure porteuse et la délégation territoriale de Douai puis communiquée sous quinzaine au service risque de la DDTM.

Il est acté de prévoir un nombre restreint de participants pour garantir l'efficacité des réunions et d'optimiser le nombre de réunions à programmer.

Pour cela, la stratégie devra intégrer les démarches réalisées, en cours et à venir sur le territoire. Les travaux qui seront initiés dans le cadre de la révision du SAGE seront ainsi intégrés.

La première tâche de chaque groupe de travail sera d'actualiser le diagnostic établi pour l'EPRI (Évaluation Préliminaire des Risques) de 2011.

Les modalités de réalisation de ce diagnostic restent à arrêter.

Deux possibilités sont évoquées :

- demander à chaque membre de préparer des éléments pour la première réunion du groupe de travail. Un travail d'analyse puis de synthèse sera effectué en réunion
- demander à chaque membre de transmettre ses éléments de diagnostic à la structure porteuse et à

la délégation territoriale préalablement à la réunion. Il conviendra dans ce cas de préciser les attentes dans un courrier propre à chaque structure. La synthèse sera présentée puis amendée ou confortée en séance

Ces modalités pourront être débattues au cours de l'atelier « stratégies locales » de juin.

Synthèse des tâches à réaliser pour le 28 avril

Par le service Risques du siège : transmission d'un projet de courrier d'invitation pour l'atelier « stratégie locale » de juin et élaboration de la cartographie présentant le périmètre

Par le PNR et la délégation territoriale de Douai : proposition des membres de chaque groupe de travail après appréciation des compétences de chaque structure et coordonnées précises (pour chaque structure conviée : nom du correspondant, fonction et coordonnées)